

SP SARCELLES
190724

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 30.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

05 juillet 2024

Date d'affichage

05 juillet 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 11 juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h10), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER (arrivé à 18h18), Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : Mme DUFLOS

OBJET :

Règlements intérieurs des services périscolaires – année 2024/2025.

Mme DUFLOS présente et commente les points du règlement qui sont révisés et soumis au vote :

- Délais d'annulation/réservation de la cantine, du périscolaire et de l'ALSH
- Réservation/modification
- Pénalités
- Forfait journalier du périscolaire
- Quotients familiaux
- Tarifs

Transmise le

15 JUL. 2024

Affichée le

15 JUL. 2024

Vu le C.G.C.T,

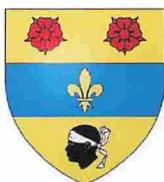
Vu l'avis de la commission de la Vie Scolaire qui s'est tenue le 19 mars 2024,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires ci-annexé pour l'année scolaire 2024/2025,



VILLE DE VEMARS

SAISON 2021-2022

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier

